

N° 99
—
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIII

COOPÉRATION

Par M. Lucien DELMAS,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, vice-présidents ; Jean Mercier, James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, secrétaires ; Bernard Barbier, Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Jacques Bordenave, Adolphe Chauvin, Bernard Chochoy, Roland Courteau, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Gaston Pams, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal, N...

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e légis.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 9), 1978 (tome III) et in-8° 339.

Sénat : 97 et 98 (tome III, annexe 6), (1980-1981).

Loi de finances. — Coopération - Relations culturelles, scientifiques et techniques.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. — Le projet de budget de la coopération culturelle pour 1981 atteint le seuil des économies	5
1. Analyse des différentes dotations	5
2. Tableau de l'évolution comparée des postes des dépenses du budget de la Coopération depuis 1978	6
II. — Bilan de la coopération culturelle, scientifique et technique	7
A. — L'enseignement : vers une coopération plus qualitative	7
1. L'enseignement secondaire général : un désengagement graduel ..	8
2. L'enseignement technique et professionnel : un effort prioritaire nécessaire et fructueux	9
3. L'enseignement supérieur : une intensification et une coordination s'imposent	11
B. — La recherche : une action dynamique et prometteuse	15
1. Bilan des actions menées par l'O.R.S.T.O.M.	15
2. Bilan des actions menées par le G.E.R.D.A.T.	16
C. — L'action culturelle : les limites de l'indigence	18
1. Les centres culturels	18
2. La diffusion de la presse et des publications	19
3. La diffusion du livre	19
4. La diffusion d'émissions de radio	19
Conclusions :	
— Diffuser les résultats de la recherche	21
— Développer la formation continue	21
— Orienter davantage la coopération vers l'enseignement technique	21
— Engager une réflexion d'ensemble sur notre politique de coopération culturelle pour définir de nouveaux objectifs	21
La Commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la Coopération pour 1981	21
III. — Examen par la Commission	23
1. Audition de M. Robert Galley, ministre de la Coopération	23
2. Discussion du rapport en Commission et adoption des conclusions	26

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année 1980 aura été marquée par la tenue à Nice du 8 au 10 mai de la VII^e Conférence franco-africaine, précédée par la réunion des ministres des Affaires étrangères les 3 et 4 avril à Paris.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour fut l'occasion pour les participants d'aborder l'ensemble des problèmes de la coopération avec la France, dont l'effort se maintient malgré les contraintes qui pèsent sur son économie.

Au cours du sommet, la politique du ministère français de la Coopération en matière d'éducation et de formation a fait l'objet d'un échange de vues approfondi. L'accent a été mis sur la nécessité d'assurer la formation des étudiants africains notamment dans les domaines techniques et sur les perspectives offertes par le resserrement des liens entre les universités françaises et africaines. Les autres aspects de la politique française en matière de coopération culturelle n'ont pas, semble-t-il, été examinés de façon plus soutenue et de fait, la traduction au niveau budgétaire en porte la marque. Si le budget du ministère de la Coopération, qui s'élève à 4,7 milliards de francs, connaît une progression de 17,1 % par rapport à 1980, la part qui revient à la coopération culturelle et technique n'augmente pas d'une année sur l'autre, ce qui ne laisse pas d'inquiéter après les ralentissements successifs intervenus au cours des derniers exercices.

Cette situation a conduit votre Rapporteur à s'interroger sur les finalités de notre politique de coopération culturelle, dès lors que, à moyens constants, il faudra opérer des choix nouveaux.

Cette réflexion, pour être significative, sera précédée d'un examen synthétique de notre politique de coopération culturelle, scientifique et technique à laquelle la commission des Affaires culturelles porte toujours le plus vif intérêt.

I. — LE BUDGET DE LA COOPÉRATION CULTURELLE POUR 1981 ATTEINT LE SEUIL DES ÉCONOMIES

Si les impératifs de rigueur qui ont présidé à l'élaboration de la loi de finances pour 1981 n'ont pas affecté le ministère de la Coopération dont le budget progresse globalement de 17,1 %, la part qui revient plus spécialement à la coopération culturelle connaît un sort moins heureux.

Alors qu'entre 1978 et 1979 la progression des dépenses ordinaires des actions de coopération culturelle avait été de 14,13 %, l'année suivante elle n'était plus que de 3,61 %. Pour 1981, l'inscription budgétaire s'établit à 291 millions de francs, soit une diminution brute de 0,15 % et une baisse réelle de près de 15 % si l'on tient compte de la dépréciation monétaire.

La situation des crédits de recherche est en revanche nettement plus satisfaisante. Après une progression en 1979 de 15,35 % et en 1980 de 13,94 %, l'accroissement s'établit cette année à 22,33 % avec une inscription budgétaire de 503 millions de francs.

Dans le domaine des dépenses en capital, on relève une progression des crédits de paiement du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) de 40,76 % qui correspond à l'augmentation de 48,8 % en 1980 des autorisations de programme. Celles-ci n'augmentent en revanche en 1981 que de 6 %.

Les crédits d'équipement des organismes de recherche progressent également de façon satisfaisante : 15,87 %.

Les impératifs de rigueur fixés par le Gouvernement ont eu des conséquences sur les créations d'emploi qui sont inexistantes malgré l'accroissement de tâches nouvelles confiées au Ministère après l'établissement de liens de coopération avec la Guinée équatoriale.

Il faut toutefois relever que le secteur de la recherche a échappé à cette contrainte et recevra 30 emplois nouveaux de chercheurs, techniciens et administratifs (dont 18 à l'O.R.S.T.O.M. et 12 au G.E.R.D.A.T.).

Le tableau ci-contre retrace la part, le pourcentage et l'évolution comparée des principaux postes des dépenses du budget de la coopération depuis 1978. Il montre que la part accordée aux actions culturelles a atteint un seuil au-dessous duquel il sera difficile de maintenir dans les prochaines années une politique de coopération culturelle digne de ce nom, à moins que la tendance ne s'infléchisse de façon sensible et significative en 1982.

PROJET DE BUDGET POUR 1981 DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

(En milliers de francs.)

	Imputations budgétaires	1978	1979	Pourcentage d'augmentation	1980	Pourcentage d'augmentation	1981	Pourcentage d'augmentation
<i>Dépenses ordinaires.</i>								
Titre III. — Administration centrale et Services extérieurs :								
— Personnels et fonctionnement	Titre III moins chap. 36-42	165.420.379	180.716.144	+ 9,24	210.503.304	+ 16,48	245.889.871	+ 16,81
— Recherche	36-42	312.991.699	361.058.699	+ 15,35	411.421.699	+ 13,94	503.327.699	+ 22,33
Titre IV. — Interventions publiques :								
— Assistance technique civile ..	41-41, art. 20	1.218.675.702	1.351.913.120	+ 10,93	1.493.518.896	+ 10,47	1.760.326.243	+ 17,86
— Aide militaire	41-41, art. 20 41-42	340.238.717	398.334.224	+ 17,07	517.024.224	+ 29,79	550.004.224	+ 6,37
— Concours financiers	41-43	100.893.650	149.153.650	+ 47,83	287.153.650	+ 92,13	287.153.650	0
— Actions de coopération culturelle	42-21	246.947.283	281.864.120	+ 14,13	292.051.263	+ 3,61	291.606.364	— 0,15
<i>Dépenses en capital.</i>								
Crédits de paiement :								
— Investissement de l'Etat ..	Titre V 57-10, 58-10	7.605.000	7.841.000	+ 3,10	6.665.000	— 14,99	11.000.000	+ 65,041
— Investissement du F.A.C. en matière économique et sociale	Titre VI 68-91	511.120.000	562.159.000	+ 9,98	655.000.000	+ 16,51	922.000.000	+ 40,76
— Equipement des organismes de recherche	68-92	72.000.000	81.000.000	+ 12,50	84.400.000	+ 4,19	97.800.000	+ 15,87
— Equipements militaires ...	68-93	40.000.000	70.000.000	+ 75,00	62.000.000	— 11,42	40.000.000	— 32,25

II. — BILAN DE LA COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

A. — L'ENSEIGNEMENT : VERS UNE COOPÉRATION PLUS QUALITATIVE

Les actions de coopération menées par la France dans le domaine de l'enseignement s'adressent aux trois degrés suivants :

- l'enseignement secondaire général ;
- l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- l'enseignement supérieur universitaire général et technique.

A tous les degrés, les actions ont pour but de préparer ou d'accompagner l'insertion sociale des bénéficiaires en fonction du degré de développement des Etats concernés. La nécessité de faire face à la croissance rapide des effectifs scolarisés s'est traduite par la réorientation progressive des formes de nos interventions. L'africanisation quasi totale des postes dans l'enseignement primaire et en voie de réalisation dans l'enseignement secondaire a conduit le Ministère à substituer une politique qualitative à une politique quantitative : aide à l'élaboration des programmes, amélioration de la qualité des maîtres et rénovation des méthodes pédagogiques.

1. L'enseignement secondaire général : un désengagement graduel.

Dans ce domaine, la nature des aides est financière et technique. Elles ont pour but de favoriser la recherche pédagogique et l'expérimentation de nouvelles techniques pédagogiques : radio et télévision scolaires, films éducatifs, etc.

L'évolution des effectifs d'assistants techniques français de l'enseignement général est en régression partout, sauf en République centrafricaine, aux Comores et au Gabon. En revanche, les effectifs nationaux progressent sensiblement, particulièrement dans les disciplines littéraires.

Au plan des moyens matériels et financiers, un effort important est consenti au projet des établissements de recherche, de formation et de production pédagogique nationaux.

On relève particulièrement :

- la fourniture d'ouvrages scolaires et de documentation ;
- une aide en matériel didactique.

Le soutien aux enseignants se traduit par :

- le fonctionnement d'un centre de documentation pédagogique ;
- la publication de revues pédagogiques et de bulletins de liaison pour les enseignants en français et mathématiques ;
- des missions d'animation et de conseil.

La formation des responsables pédagogiques nationaux se caractérise par :

- l'organisation en Afrique de stages de perfectionnement des enseignants ;

— de missions dirigées par les inspecteurs pédagogiques régionaux détachés ;

— de bourses accordées à des étudiants et des responsables nationaux pour leur participation à des stages de formation.

Les demandes en ces différents domaines sont considérables et malgré un effort de sélection et de hiérarchisation, le Ministère n'a pu répondre à la totalité des requêtes formulées par les Etats. Il est à craindre que la stagnation des dotations pour 1981 rende plus délicate encore la situation au cours des prochains mois et que l'apport de la France ne soit réduit de façon sensible.

Les effectifs de personnels dans l'enseignement secondaire et technique qui s'établissaient à 5.630 en 1976-1977 (y compris les coopérants civils et les V.S.N.) n'étaient plus que 5.479 en 1979-1980 après une « pointe » à 6.166 en 1978-1979. Cette baisse est liée au remplacement graduel des enseignants français par des enseignants africains dans l'enseignement secondaire général. On relève cependant que les effectifs n'ont pas été maintenus à un niveau constant alors qu'il eût été souhaitable de réorienter certains coopérants vers l'enseignement technique où les besoins sont, comme on va le voir, importants.

2. L'enseignement technique et professionnel : un effort prioritaire nécessaire et fructueux.

Les besoins dans les secteurs de l'enseignement technique et professionnel sont impérativement ressentis par les Etats africains et malgache, dans la mesure où ils sont les moteurs du développement économique, une fois franchi le stade de la formation initiale. Dans ce domaine, les différences de niveau de développement entraînent une très grande diversité tant des disciplines économiques souhaitées que du niveau des qualifications recherchées.

L'action en ce domaine se caractérise par :

— des missions d'évaluation des besoins et d'adéquation des moyens mis en œuvre ;

— des accords avec certains instituts français qui apportent l'appui de leurs enseignants et de leur capacité de recherche ;

— l'envoi d'assistants chargés d'adapter par des actions d'orientation professionnelle une partie des populations africaines aux conditions du travail moderne.

Les moyens financiers sont répartis par convention entre les Etats membres ou par financement du F.A.C. de projets d'investissement de matériels.

Les activités s'adressent à tous les niveaux de spécialisation : ouvriers, agents de maîtrise, cadres techniques moyens, ingénieurs et cadres administratifs et techniques supérieurs.

Les secteurs d'activités sont eux-mêmes extrêmement diversifiés :

— *Le secteur primaire (agriculture, élevage...)* demande beaucoup de temps et de finesse dans la mesure où l'on touche à la vie traditionnelle des paysans. Certaines techniques étant en opposition avec des principes socio-culturels établis, la formation ne peut donner de résultats que s'il y a adhésion de la part des bénéficiaires. L'action est ici nécessairement lente et progressive.

— *Le secteur secondaire (industrie, activités scientifiques et techniques, équipements électromécaniques)* est extrêmement important si l'on considère que les actions de coopération économique (dans le domaine des équipements et des infrastructures surtout) doivent recevoir un prolongement (au niveau de la maintenance en particulier), mais aussi à plus long terme permettre des retombées favorables à l'économie française (choix de technologie, de matériels). L'action conduite se caractérise par l'envoi d'enseignants, la signature d'accords inter-universitaires (comme celui passé entre l'Ecole supérieure d'électricité et l'Ecole supérieure interafricaine d'électricité d'Abidjan), l'accueil d'étudiants en France dans nos écoles d'ingénieurs sur titre ou par concours.

— *Le secteur des activités tertiaires* reçoit depuis de nombreuses années de multiples appuis dans tous les domaines (urbanisme, hôtellerie, transports et communications, commerce...). Les besoins les plus manifestes se rapportent aujourd'hui à la formation des dirigeants d'entreprise et des cadres de haut niveau.

Au plan de la *formation professionnelle*, l'aide financière et technique est orientée vers la création d'établissements de formation professionnelle nouveaux (chemins de fer, métiers de la mer) ou bien à des actions de formation ponctuelles (conducteur de travaux, cadres d'entreprise).

Les effectifs de coopérants (tous pays confondus) s'établissaient en 1979 à 759 personnes réparties dans 143 établissements pour la formation professionnelle et à 1.463 personnes réparties entre 105 établissements pour l'enseignement technique. Pour la formation professionnelle supérieure, les effectifs sont de 601 personnes.

3. L'enseignement supérieur : une intensification et une coordination s'imposent.

La coopération à ce degré de l'enseignement est plus complexe dans la mesure où les besoins sont très variables d'un pays à l'autre en raison de la diversité des niveaux de développement et de l'africanisation très partiellement réalisée.

Dans ce contexte l'action de la France tend à favoriser le fonctionnement des établissements existants par l'envoi de personnels enseignants permanents et par l'octroi d'aides sectorielles.

Des missions d'experts ont étudié à la demande des Etats des réformes de structures. L'africanisation à long terme de l'enseignement supérieur est engagée par l'aide prioritaire aux écoles normales supérieures africaines ainsi qu'aux établissements français ayant conclu dans le domaine de la formation des accords particuliers.

Les actions sont complétées par des interventions plus spécifiques comme l'aide pédagogique sous la forme de missions courtes, moyennes ou de longue durée et l'affectation d'aides financières au fonctionnement de filière nommément désignées qui conduisent aux formations professionnelles prioritaires.

L'évolution des besoins des Etats a dégagé trois types de demandes :

— la création d'établissements supérieurs technologiques, de filières et de laboratoires de recherche par une action d'innovation pédagogique ;

— le développement de la formation des formateurs ;

— l'enracinement des structures universitaires nationales par une politique d'échange et la poursuite de recherches en commun.

Pour parvenir à ces résultats, les formules d'association entre les établissements universitaires français, africains et malgache sont favorisées. Ces accords ont connu une expansion remarquable au cours des dernières années, passant de 142 en 1975 à 733 en 1979 dont 126 pour les établissements africains francophones.

Cependant, *des problèmes structurels demeurent.* Dans le domaine de la coordination des accords, la multiplicité des acteurs (ministères de la Coopération, des Universités, des Affaires étrangères, les universités elles-mêmes) n'est pas sans poser des difficultés. Il s'ensuit certaines lourdeurs d'autant plus dommageables que toutes nos universités ne sont pas encore sensibilisées à la nécessité de s'engager dans la voie de la coopération. Il conviendrait d'envisager au plan national une structure interministérielle — analogue à celle

créée pour la scolarisation des enfants français — qui mettrait en relation les demandes des Etats avec les possibilités des établissements français et qui pourrait favoriser des formules concertées et intégrées de coopération au-delà de l'enseignement pur, en particulier dans le domaine de la recherche.

L'intensification de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur suppose en raison de la faiblesse du niveau d'africanisation l'envoi de coopérants en nombre important. Sur ce plan le niveau des effectifs (civils et V.S.N.) est en constante expansion puisqu'il est passé de 1.388 personnes en 1976-1977 à 1.705 en 1979-1980. Si les problèmes de réintégration qui se posaient ont été résolus par les effets combinés de la loi du 13 juillet 1972 et du décret du 15 mars 1973, certaines difficultés risquent de naître à la suite de la réforme des carrières universitaires intervenue avec les décrets du 9 août 1979.

La promotion des maîtres-assistants au grade de professeurs, et celle des professeurs aux classes supérieures de leur grade s'effectuant désormais sur concours, il y a un risque que certains professeurs, bien que disposés à partir en coopération, en soient dissuadés craignant de ne pas obtenir à leur retour la reconnaissance des services effectués.

Le développement des enseignements supérieurs sur place aura aussi pour conséquence la formation de cadres de haut niveau, utiles aux pays qui consentent des efforts et freinera une évasion des cerveaux que la formation à l'étranger entraîne bien souvent.

..

L'action menée dans le domaine de l'enseignement reste importante malgré les difficultés liées à la conjoncture. Globalement, les effectifs de coopérants (tous degrés confondus) progressent comme l'indique le tableau ci-après :

**EVOLUTION DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS
AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

	1978	1979	1980
Enseignement général	5.907	6.169	6.231
Enseignement supérieur	1.522	1.576	1.789
Scolarisation des enfants français	377	381	390

On relèvera particulièrement que le nombre de postes affectés à la scolarisation des enfants français dans les Etats africains et malgache qui avait progressé régulièrement depuis 1978 reste stable pour 1981. Or les besoins sont loin d'être couverts et les taux d'encadrement sont particulièrement élevés dans maints établissements. Votre Commission souhaite que la progression passée soit reprise dès 1982.

L'analyse de nos actions par pays montre en revanche qu'il existe de grandes disparités, selon le niveau de développement et la nature des accords qui lient certains Etats. Quatre pays (Côte-d'Ivoire, Gabon, Madagascar et Sénégal) ont signé des accords de « globalisation » qui, rappelons-le, prévoient que la participation française aux dépenses d'assistance technique est plafonnée à un montant donné et que les dépenses supplémentaires sont totalement prises en charge par leur budget. En contrepartie, la France s'engage à fournir les coopérants supplémentaires en fonction des demandes.

La Commission qui s'était déjà l'an dernier fait l'écho de la crainte que ces accords — bons dans leur principe — ne soient l'occasion d'un désengagement envers les autres pays voit ses appréhensions fondées, comme le montre le tableau ci-après. Or, cette tendance affecte des pays dont les ressources sont les plus modestes et corrélativement les besoins multiples. Sans doute est-il justifié que la France soit par priorité réceptive aux demandes des pays où les responsables manifestent un réel désir de promouvoir une politique de formation hardie dans leur pays. *Il n'est pas cependant souhaitable de se désintéresser du sort des Etats moins favorisés et peut-être qu'une réflexion doit être engagée dans ce domaine avant que ne soit atteint le seuil en deçà duquel notre aide ne sera plus significative.*

EVOLUTION DIFFÉRENCIÉE DES EFFECTIFS

a) Etats à globalisation (Côte-d'Ivoire - Gabon - Madagascar - Sénégal).

	Techniciens					Enseignants				
	1978	1979	Pourcentage	1980	Pourcentage	1978	1979	Pourcentage	1980	Pourcentage
	Effectif	1.331	1.375	+ 3,3	1.452	+ 5,6	4.873	5.227	+ 7,3	5.523

b) Ensemble des autres Etats.

	Techniciens					Enseignants				
	1978	1979	Pourcentage	1980	Pourcentage	1978	1979	Pourcentage	1980	Pourcentage
	Effectif	1.576	1.564	- 0,8	1.438	- 8,1	2.920	2.963	+ 1,5	2.884

B. — LA RECHERCHE : UNE ACTION DYNAMIQUE ET PROMETTEUSE

Comme on l'a vu précédemment, le secteur recherche n'a pas encouru les rigueurs de la conjoncture puisque *les dotations prévues dans le projet de budget vont progresser de 22,33 % avec une inscription budgétaire supérieure à 503 millions de francs.*

Cette progression est d'autant plus encourageante que l'année 1980 a vu se réaliser un important rapprochement entre les deux principaux organismes de recherche scientifique outre-mer : l'O.R.S.T.O.M. et le G.E.R.D.A.T.

Parmi les aménagements opérés, il faut retenir la désignation d'une même personnalité à la présidence des deux organismes, qui aura la responsabilité de l'ensemble de la programmation et de la répartition des moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes ainsi que celle de l'orientation et de la coordination des relations extérieures.

On peut aussi escompter une plus grande complémentarité des recherches fondamentales et appliquées.

Par ailleurs, une ouverture vers l'extérieur devra favoriser un brassage des chercheurs et résoudre les problèmes de reclassement auxquels certains sont confrontés.

Cette réforme des structures va s'accompagner d'un « audit » en vue d'évaluer l'efficacité de ces organismes, d'examiner l'adéquation des programmes et permettre ainsi la définition des orientations pour les dix années à venir.

1. Bilan des actions menées par l'O.R.S.T.O.M.

Les actions entreprises par l'O.R.S.T.O.M. se répartissent entre la recherche d'une part, l'enseignement et la formation d'autre part.

Dans le domaine de *la recherche*, les activités se décomposent entre cinq grands secteurs :

— *les sciences de la terre* : études sur la structure et l'évolution du globe, les ressources minérales ; les mécanismes hydrologiques et les ressources en eau ; les ressources du sol ;

— *l'océanologie* : études des milieux océaniques, des milieux lacustres, lagunaires et estuariens ;

— *les sciences de la santé* : étude des endémies tropicales et de leurs vecteurs, la nutrition humaine et les substances naturelles pharmacodynamiques ;

— *les sciences biologiques* : étude des écosystèmes tropicaux, des productions agricoles, des ressources génétiques, des prédateurs et des maladies ;

— *les sciences humaines* : recherches sur les transformations socio-économiques des pays en voie de développement, bilans géographiques nationaux, études d'aménagement et de planification régionale, recherches archéologiques.

Le second volet des activités de l'O.R.S.T.O.M. : *l'enseignement et la formation*, s'est traduit en 1979 par l'accueil de 88 élèves dont 55 étrangers provenant de 18 pays. En 1980, 98 élèves étaient en formation dont 55 étrangers. Par ailleurs, un nombre important de stagiaires ont été reçus à l'Office (300 entre 1977 et 1980).

Au plan budgétaire, la dotation de l'O.R.S.T.O.M. s'établissait à 329,820 millions de francs dont 95 % provenaient du budget du ministère de la Coopération. Les prévisions d'accroissement des crédits pour 1981 s'établissent à + 16,13 % au titre des dépenses de fonctionnement et à + 30,67 % au titre des dépenses en capital, soit une progression totale de 18,02 % pour une inscription budgétaire de 371,033 millions de francs.

2. Bilan des actions menées par le G.E.R.D.A.T.

Les programmes suivants ont été mis en œuvre en 1979 et 1980 :

— *connaissance et valorisation des milieux naturels* : recherches sur la structure et l'évolution des forêts denses, étude des écosystèmes paturés sahéliens, essais de prospection par télédétection en vue d'organiser une banque de données des sols ;

— *amélioration des productions agricoles* : études des espèces sylvoles à croissance rapide, recherches sur les cultures (riz fluvial, sorgho, mil, canne à sucre, hévéa, coton, oléagineux) programme de recherche sur la protection des cheptels et la défense des cultures, étude socio-économique des systèmes de production ;

— *technologie agro-alimentaire et machinisme agricole* : études dans plusieurs domaines (bois, café), recherche pour les traitements phytosanitaires à très bas volume, mécanisation de la récolte de manioc, conservation sous vide des produits agricoles, mise au point de tracteurs à faible puissance.

Au plan financier, le Ministère participe au niveau de 14 % aux dépenses du G.E.R.D.A.T. pour un budget total de 415 millions de francs. Pour 1981, la dotation en fonctionnement augmentera de 34,64 % alors que la part consacrée aux autorisations de programme fléchira de 8,25 %. La participation nette du budget progressera donc de 24,08 % en 1981.

La Commission se réjouit que le secteur recherche du budget de la Coopération reçoive un accroissement sensible de ses moyens, secteur où l'action de notre pays est des plus porteuses d'avenir et de progrès avec le secteur de la formation.

Trois problèmes restent en suspens :

— celui des *chercheurs* dont les statuts très variables ne permettent pas toujours un retour facile en métropole et une réintégration au niveau des qualifications acquises. Il serait souhaitable qu'une réforme du statut des chercheurs soit menée à bien dans les meilleurs délais afin de leur assurer une parité (carrière, traitement, avancement, réintégration) avec leurs homologues des universités ou du C.N.R.S. ;

— *le recyclage des personnels*, dont la nécessité est des plus tangibles dans le domaine de la recherche tout comme celui de l'enseignement ;

— *la diffusion des informations* qui n'est pas assurée de façon satisfaisante alors que les résultats obtenus par ces organismes sont souvent remarquables.

Enfin, la Commission souhaite que les actions conduites par les deux établissements puissent s'intégrer avec celles des établissements d'enseignement supérieurs locaux ou français et prendre une part active aux accords interuniversitaires lorsque ceux-ci sont conclus. De la même manière, elle souhaite que d'autres établissements comme le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) puissent développer leurs activités dans les Etats qui en feraient la demande et les faire ainsi bénéficier des fruits de la technologie française qui a atteint dans certains domaines un niveau de tout premier plan.

C. — L'ACTION CULTURELLE : LES LIMITES DE L'INDIGENCE

L'action culturelle menée par la France dans les pays africains et malgache constitue le relais indispensable aux actions engagées dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche.

Les besoins sont immenses si l'on considère que l'avance sur les voies du développement amène les Etats à accorder une importance croissante aux affaires culturelles. Maints responsables de ces pays ont saisi l'importance d'instruments comme le livre, le cinéma, la radio et la télévision pour accélérer le développement des peuples dont ils ont la charge.

La France, en raison des liens historiques noués avec ces pays reste l'interlocuteur privilégié. Les formes de la coopération sont multiples et peu coûteuses si l'on considère les autres aspects de la coopération. Malheureusement, cela n'a pas empêché que l'austérité budgétaire ait le plus frappé ce secteur alors même qu'il est de nature à donner aux rapports franco-africains leur plus haute signification, et de notre pays une image à sa tradition de rayonnement culturel.

Avec une augmentation de 3,61 % en 1980 et une diminution de 0,15 % en 1981, l'action culturelle est depuis deux ans le parent pauvre du budget de la Coopération. Votre Commission s'en inquiète et s'interroge sur les dangers qu'une telle tendance fait courir à notre politique culturelle dans les prochaines années. Elle craint que notre présence n'aille en s'étiolant et que, passé un certain seuil, nous n'ayons plus d'action culturelle digne de ce nom.

Cette situation appelle réflexion, mais au préalable, il convient d'analyser certaines formes que revêt notre action culturelle et le bilan que l'on peut en dresser pour les dernières années.

1. Les centres culturels.

Ces établissements sont au nombre de 36 répartis de la façon suivante :

— 23 centres situés dans les capitales ;

— 12 centres dans les villes secondaires dont 6 annexes ayant un statut de centres culturels à part entière et 6 « antennes » décentralisées de centres principaux.

Le personnel de ces centres, toutes catégories confondues (coopérants, V.S.N., recrutés locaux, etc.) s'élève à 504 personnes.

L'essentiel des activités a été axé sur la diffusion du livre et de la presse française et africaine auxquelles il faut ajouter les actions artistiques (spectacles français et accueil de manifestations africaines, films).

2. La diffusion de la presse et des publications.

La politique d'abonnement menée par le Ministère s'adresse à nos centres culturels mais aussi à de nombreux relais de l'action culturelle des Etats. Les abonnements qui portaient sur 400 titres en 1979 ont sensiblement diminué au cours des dernières années et le crédit inscrit cette année ne permettra pas de redresser la tendance puisqu'une réduction de 980.000 F est envisagée pour 1981.

3. La diffusion du livre.

Elle permet la diffusion de livres non scolaires et de brochures pour alimenter tant les bibliothèques de nos centres culturels que celles de diverses institutions. La politique en ce domaine consiste à répondre aux besoins des usagers (élèves, étudiants, enseignants) et les doter des instruments de travail qui leur font défaut (ouvrages didactiques notamment).

L'aide à l'édition d'ouvrages africains par des Africains s'avère être un complément utile à nos efforts en matière de diffusion gratuite. C'est ainsi qu'un crédit a été accordé pour la création d'un ciub africain du livre.

Malheureusement, la politique de diffusion du livre a sensiblement baissé au cours des dernières années. Ainsi, le nombre d'ouvrages diffusés en 1974 qui s'établissait à 155.000 et n'était plus que de 110.000 en 1979 et la modicité des crédits de 1981 va encore accentuer cette malencontreuse tendance. On peut également signaler le même phénomène en matière de diffusion du film où le nombre de copies est passé de 1.100 à 429 entre 1975 et 1979.

4. La diffusion d'émissions de radio.

Au titre de la coopération dans le domaine de la radio, votre Commission accueille avec satisfaction la mise en service des émetteurs de Moyabi (Gabon) qui permettront de relayer les émissions

de Radio-France Internationale à raison de six heures par jour et par émetteur. La puissance de cet équipement permettra de couvrir intégralement le continent africain, le fonctionnement en sera assuré par une société d'exploitation constituée à 40 % de capitaux français.

CONCLUSIONS

L'examen nécessairement cursif de notre politique de coopération culturelle conduit votre Commission à tirer trois séries de conclusions.

Dans le domaine de la recherche, elle se félicite de l'accroissement intervenu des crédits et des mesures prises pour adapter les structures des organismes qui en sont chargés. Elle souhaite que des décisions interviennent pour favoriser la diffusion des résultats et pour prévenir toute difficulté dans le recrutement et la réintégration des chercheurs.

Dans le domaine de l'enseignement, la Commission souhaite que l'effort demeure soutenu là où l'africanisation n'est pas encore achevée et que l'on favorise les actions de coopération dans l'enseignement technique secondaire et supérieur. Elle souhaite que l'écart constaté entre les pays ayant signé des accords de globalisation et les autres s'atténue et que soit engagée une réflexion sur les moyens de notre politique éducative. Enfin, soucieuse de maintenir la qualité du potentiel de nos coopérants, elle suggère que des actions de formation continue soient développées plus largement en faveur de ces personnels.

S'agissant de nos actions culturelles, la Commission s'est émue de la diminution constante de nos moyens et des risques de voir disparaître à brève échéance la coopération dans un domaine qui est pourtant déterminant pour le développement des relations franco-africaines.

La Commission souhaite que la pause ainsi intervenue dans la progression des crédits soit l'occasion d'engager une réflexion approfondie sur le sens, les finalités et le contenu que devra revêtir notre politique culturelle au cours des prochaines années.

Très consciente des difficultés que l'environnement économique fait peser sur le budget mais attachée au maintien de la présence de notre pays, d'autant plus nécessaire que de par sa situation, elle est la seule à pouvoir jouer un rôle actif auprès de certains Etats africains et malgache. La Commission sera toujours disposée à apporter sa contribution et son soutien aux mesures qui tendront à maintenir un environnement culturel français ou francophile. C'est dans ce contexte et sur ces bases que notre influence économique pourra se développer et que se créeront des flux d'échanges dans de multiples secteurs profitables à tous les partenaires.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre Commissior a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la Coopération pour 1981.

III. — EXAMEN PAR LA COMMISSION

1. AUDITION DU MINISTRE DE LA COOPÉRATION

Réunie sous la présidence de son Président, *M. Léon Eeckhoutte*, le mercredi 5 novembre 1980, la Commission a procédé à l'audition de *M. Robert Galley*, ministre de la Coopération, sur sa politique et les crédits de son département ministériel inscrits dans le projet de loi de finances pour 1981.

Dans un exposé liminaire, le Ministre a brossé un tableau de la situation des pays africains, en distinguant deux groupes : les Etats d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Congo notamment) qui sont en bonne voie, et les Etats d'Afrique de l'Ouest en proie à de multiples difficultés au plan financier comme au plan économique.

Dans ce contexte, le Gouvernement a toujours la volonté de maintenir sa politique de coopération. L'accroissement de 17,14 % du budget du Ministère chargé de la mettre en œuvre est significatif. A l'intérieur de cette enveloppe, les dotations affectées à l'assistance technique se maintiennent. Les orientations dans ce domaine important s'achèment progressivement vers une aide plus qualitative qu'auparavant.

Au titre de la recherche scientifique et technique les crédits de l'Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer (O.R.S.T.O.M.) et du Groupement d'étude et de recherche de l'agronomie tropicale (G.E.R.D.A.T.) progressent de 22 %. Cet effort vient couronner les brillants résultats obtenus par les instituts tropicaux dans les domaines de la sylviculture et de l'agriculture surtout.

Les crédits affectés à l'action culturelle sont certes en légère régression. Cette situation est liée à une série de mesures de remise en ordre qui se sont traduites par plus de rigueur dans certains secteurs, comme la diffusion des publications. Toutefois, la progression reprendra normalement à partir de 1982 puisque le seuil des économies est atteint cette année.

Abordant le secteur de la diffusion des programmes, et après avoir rendu un hommage appuyé au soutien que lui a toujours prodigué la Commission dans ce secteur important, le Ministre a indiqué que l'émetteur de Moyahi (Gabon) allait être mis en service dès le

1^{er} février 1981. Cette réalisation comporte quatre émetteurs dont la puissance et la longueur d'ondes permettront de couvrir toute l'Afrique y compris dans les zones les plus reculées. Elle constituera le relais privilégié de Radio-France Internationale qui émettra à raison de six heures par jour.

Un large débat s'ensuivit auquel prirent part de nombreux commissaires.

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis, après avoir regretté le désengagement financier dans le domaine de l'action culturelle, s'est interrogé sur les orientations de notre politique de coopération qui semble profiter davantage aux Etats plus favorisés, alors que les pays démunis ont des besoins multiples auxquels il faudrait pouvoir répondre.

Abordant le secteur de l'éducation, le Rapporteur a suggéré que l'aide porte davantage vers l'enseignement technologique et l'enseignement supérieur où les demandes à satisfaire sont importantes, et les retombées à escompter substantielles.

La situation des personnels de retour de mission a connu certain progrès. Néanmoins, des problèmes demeurent pour les chercheurs dont la précarité statutaire ne facilite pas toujours la réintégration.

La recherche connaît des résultats spectaculaires grâce à l'O.R.S.T.O.M. et au G.E.R.D.A.T. Ne pourrait-on envisager de développer le secteur minier dont on connaît le dynamisme en particulier grâce au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) ?

En conclusion, le Rapporteur s'est interrogé sur les finalités de notre politique de coopération culturelle et suggéré qu'une réflexion soit engagée pour redéfinir certains objectifs.

M. Jacques Habert, après s'être félicité de la mise en service de l'émetteur de Moyabi, a déploré que l'action culturelle soit sacrifiée à l'intérieur de la politique de coopération. Il a pareillement regretté qu'il n'y ait aucune création de postes d'enseignants détachés dans les écoles françaises d'Afrique et que des retards soient intervenus lors de la dernière rentrée scolaire dans l'affectation de certains maîtres.

En réponse aux intervenants, M. Galley a notamment souligné que :

— le nombre de professeurs de l'enseignement supérieur envoyés en coopération avait doublé depuis trois ans et que l'effectif total des professeurs était passé de 7.424 en 1977 à 8.139 en 1980 ;

— le développement de la recherche était souhaitable, mais qu'il se heurte parfois sur le terrain à des problèmes de collaboration entre chercheurs coopérants et autochtones ;

— les actions du B.R.G.M. sont très appréciées et vont sans cesse en s'accroissant tant il est vrai que beaucoup reste à faire dans la découverte et la prospection de la géologie du sous-sol ;

— la politique culturelle devra effectivement être redéfinie. A cette fin, des hommes neufs ont été placés dans de nouvelles structures. La réflexion qui est engagée devra conduire prochainement au dégagement de moyens supplémentaires dont on trouvera la concrétisation en 1982.

2. DISCUSSION DU RAPPORT EN COMMISSION ET ADOPTION DES CONCLUSIONS

Sur le rapport de *M. Lucien Delmas*, la Commission, réunie sous la présidence de *M. Léon Eeckhoutte*, président, a procédé à l'examen des crédits du ministère de la Coopération.

Dans son intervention, le Rapporteur a souligné les principales caractéristiques des dotations de ce projet de budget qui progresse de 17,1 % par rapport à 1980.

Si les crédits de recherche sont en progression convenable, il n'en est pas de même des crédits d'action culturelle qui connaissent une dégradation inquiétante.

M. Jacques Habert s'est ému de la baisse des crédits consacrés aux actions culturelles ; il a par ailleurs dénoncé la situation des écoles françaises de l'étranger qui ne bénéficient d'aucune création de poste alors que les besoins sont loin d'être satisfaits.

M. Michel Miroudot a manifesté tout l'intérêt qu'il portait à la mise en service de l'émetteur de Moyabi au Gabon qui va relayer les émissions de Radio-France Internationale.

M. Le Cozannet s'est déclaré préoccupé par le sort de certains chercheurs qui ont des difficultés lors de leur retour en métropole.

En réponse, le Rapporteur a indiqué que les créations en personnels étaient très faibles cette année et que les 30 prévues au budget du Ministère étaient destinées exclusivement au secteur de la recherche. L'émetteur de Moyabi, financé par les crédits du F.A.C., sera pris en charge par une société d'exploitation gabonaise avec une participation de capitaux français à la hauteur de 40 %. Enfin, il est réel qu'il existe un problème pour les chercheurs dont certains sont sans statut. Il ne manquera pas d'appeler l'attention du Ministre sur la nécessité d'engager rapidement une réforme tendant à leur accorder des avantages identiques à leurs homologues des universités ou du C.N.R.S.

Suivant l'avis de son Rapporteur, la Commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la Coopération.